

Conseil Municipal du 18 janvier – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération subventions aux associations locales ;
- 2 – Délibération subvention aux PEP 71 ;
- 3 – Délibération pour convention S.P.A. ;
- 4 – Délibération pour demandes de subvention 2021 (FAPC, Fonds de Relance, Produit des Amendes de Police) ;
- 5 – RGPD - Charte de protection des données personnelles ;
- 6 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 7 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures ;

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Carole NEYRAT – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Absente : Nathalie SCHOUMACHER

Secrétaire de séance : Mireille MENAND

POINT N° 1

Objet : Délibération subventions aux associations locales*

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2021 :

Association des Anciens Combattants	232,00 €
Parents d'Élèves	392,00 €
Société de Chasse	167,00 €
C.C.A.S.	7 000,00 €
Les Amis de Dracy	220,00 €
Association Loisirs	220,00 €
Blanc Couleur	215,00 €
Tennis Club	569,00 €
Bonsaï Club	171,00 €
Pétanque Dracysienne	77,00 €
Donneurs de sang	88,00 €
Prévention Routière	95,00 €
Bibliothèque	1 900,00 €
Gymnastique Volontaire	113,00 €
Bien Être	85,00 €
Yoga pour tous	85,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	325,00 €
PROVISIONS	2 000,00 €
TOTAL	13 954,00 €

* Ces subventions seront versées en mars prochain, sous réserve de la réception du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2021. La crise sanitaire ayant fortement perturbé la vie associative (annulation de manifestations et des activités), la Municipalité a souhaité maintenir son soutien au tissu associatif local en renouvelant les montants 2020.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération subvention aux PEP 71

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association LES PEP 71 pour l'accueil de trois jeunes dracysiens dans le cadre du dispositif « 1^{ers} départs en vacances » sur l'année scolaire 2019/2020, la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
LES PEP 71 18, Rue Colonel Denfert 71100 CHALON-SUR-SAONE	150 €

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération pour convention S.P.A.

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de fourrière sans capture avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny à compter du 1^{er} janvier 2021.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Délibération pour demandes de subvention 2021

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origine des subventions
Réfection des trottoirs et de la voirie de la « Rue de la Montagne »	Répartition du produit des amendes de police 2021	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE
	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON
Réfection de la voirie de la « Rue des Hauts de Dracy »	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Réfection de la voirie de la « Rue des Vignes d'Or »	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Aménagement Paysager - Création de massifs aux entrées des lotissements « Le Parc aux Chênes » et « Le Champ Pacaud »	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à déposer les demandes de subventions ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : RGPD - Charte de protection des données personnelles

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers de ressources humaines), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière, comme les fichiers d'aide sociale et ceux de la police municipale.

Monsieur le Maire rappelle les différents enjeux de la charte de protection des données personnelles aux conseillers municipaux, transmise en amont de la séance. Cette dernière sera librement consultable **en mairie et insérée sur le site internet communal**. Pour une diffusion complète, celle-ci est énoncée ci-dessous :

« Nous accordons la plus grande importance à la confidentialité de vos informations. Cette déclaration de confidentialité explique quelles sont les données personnelles traitées par la Commune de Dracy-le-Fort, comment elle les traite et à quelles fins.

La Commune de Dracy-le-Fort s'efforce systématiquement de vous accorder une transparence, une compréhension et un contrôle accrus sur vos données. Dans le cadre de ce travail, nous faisons passer nos principaux produits et services à un modèle plus unifié où les catégories de données personnelles recueillies sont classées. Nous pensons que ce modèle vous permettra de bénéficier d'une expérience plus simple : les informations devraient être plus faciles à trouver, à comprendre et à exploiter avec les outils que nous fournissons.

Les données personnelles que nous recueillons :

La Commune de Dracy-le-Fort recueille des données que vous lui fournissez dans le cadre de ses interactions avec vous et à travers les missions d'intérêt public donc elle est saisie. Vous fournissez certaines de ces informations directement et nous en obtenons d'autres en recueillant des données sur les services publics dont vous bénéficiez.

Lorsque nous vous demandons de fournir des données personnelles vous pouvez refuser (droit d'opposition). Toutefois, la plupart de nos services nécessitent certaines données personnelles. Si vous choisissez de ne pas fournir les données requises qui nous permettent de vous proposer un service, vous ne pourrez pas en bénéficier. De même, si nous devons recueillir des données personnelles conformément à la loi ou pour conclure ou mener à bien un contrat avec vous, et que vous ne les fournissez pas, nous ne serons pas en mesure de conclure le contrat en question ; pour les mêmes raisons, si cela concerne un service existant dont vous bénéficiez, nous pouvons être amenés à suspendre ou annuler votre utilisation de ce dernier. Si tel est le cas, nous vous préviendrons le moment venu.

Comment nous utilisons les données personnelles :

La Commune de Dracy-le-Fort utilise les données recueillies dans le but de vous offrir des services publics. En particulier, nous utilisons les données pour vous adresser des communications (publiques, état civil, convention...), ce qui comprend de vous envoyer des communications personnelles.

Nous utilisons également les données pour mener nos activités, notamment pour nous conformer à nos obligations légales, développer nos méthodes de travail et effectuer des recherches.

Notre traitement de données personnelles à ces fins inclut à la fois des méthodes de traitement automatisées et manuelles (humaines). Nos méthodes automatisées sont souvent liées à nos méthodes manuelles et prises en charge par celles-ci.

Raisons pour lesquelles nous partageons vos données personnelles :

Nous partageons vos données personnelles avec votre accord ou pour effectuer une transaction ou fournir un service que vous avez demandé ou autorisé. Nous partageons également des données lorsque cela est exigé par la loi ou pour répondre à une procédure judiciaire ; aux partenaires institutionnels et administratifs compétents ; aux prestataires informatiques hébergeant les logiciels que nous utilisons pour vous fournir nos services, dans le cadre de la dématérialisation de nos services ; aux tiers pouvant en faire la demande conformément aux règles de communicabilité des documents administratifs.

Comment accéder à et contrôler vos données personnelles :

Vous pouvez également faire des choix quant à la collecte et à l'utilisation de vos données par la Commune de Dracy-le-Fort et exercer vos droits en matière de protection des données, en la contactant.

Dans certains cas, vos possibilités d'accéder à ou de contrôler vos données personnelles seront limitées, dans la mesure où la loi applicable l'exige ou le permet. La manière dont vous accédez à vos données personnelles ou dont vous les contrôlez dépend également des produits que vous utilisez.

Vous pouvez par exemple :

- Contrôler l'utilisation de vos données pour de la publicité par la Commune de Dracy-le-Fort en nous consultant ;
- Choisir de recevoir ou non des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et du courrier postal de la part de la Commune de Dracy-le-Fort ;
- Accéder à vos données et demander l'effacement de certaines d'entre-elles en nous consultant par écrit. »

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Commissions thématiques - Concertation Projet de Territoire 2020-2026 - 16 janvier 2021 :

Le projet de territoire du Grand Chalon 2020-2026 s'articule autour de quatre piliers, à savoir :

- Le développement du tissu économique et productif ;
- La transition écologique et énergétique ;
- Le renforcement des solidarités ;
- Le rayonnement sportif, culturel et touristique.

Une réflexion collaborative de grande ampleur a donc été engagée depuis octobre 2020 à travers la constitution des commissions thématiques, puis par l'organisation de temps d'échanges organisés en présentiel et en visioconférence du fait du contexte sanitaire. Au total, ce sont plus de 438 élus répartis en 15 groupes de travail et 21 ateliers qui se sont concertés pour préparer cette feuille de route intercommunale.

Il en ressort des enjeux communs et des propositions dans les thèmes suivants :

- Commission « *Développement de l'Attractivité* » :
 - L'innovation numérique (USINERIE) ;
 - Le développement économique ;
 - L'enseignement supérieur ;
 - Le tourisme ;
 - Le sport ;
 - La culture.
- Commission « *Transition écologique et énergétique* »
 - L'aménagement du territoire ;
 - L'alimentation ;
 - L'habitat et le bâtiment ;
 - L'énergie ;
 - Les mobilités ;
 - La gestion des ressources (eau et déchets) ;
 - La protection des cours d'eau ;
 - La sensibilisation des publics.
- Commission « *Vivre l'intercommunalité* »
 - Le service aux communes ;
 - L'équilibre urbain-rural ;
 - Les coopérations territoriales.
- Commission « *Solidarités* » :
 - L'inclusion numérique ;
 - La petite enfance ;
 - La cohésion sociale ;
 - La santé et la prévention ;
 - Les gens du voyage.

POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable :

Dans le cadre du projet d'interconnexion entre le Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest et le Grand Chalon au niveau des communes de Chatenoy-le-Royal et de Dracy-le-Fort, une réunion s'est organisée le 22 décembre dernier en présence des élus des différentes instances.

Il a été rappelé que la commune de Dracy-le-Fort dispose sur son territoire d'un pôle médical d'une capacité de 400 lits ainsi que 703 foyers qui sont tous alimentés par les puits de captages de Varennes-le-Grand via le réservoir de Givry et, qu'à ce jour, il n'y existe aucun dispositif de secours pour permettre d'assurer la continuité du service en cas de rupture de canalisations ou de pollution importante. Chatenoy-le-Royal est, quant à elle, alimentée par les réservoirs des Alouettes situés sur la commune de Saint-Rémy. L'idée serait ici de relier les deux conduites maîtresses situées dans les deux communes respectives. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude.

À la suite de ce premier temps d'échange, le projet d'interconnexion a été présenté à Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon par Vincent BERGERET, Maire de Chatenoy-le-Royal et Vice-Président du Grand Chalon en charge de l'Eau et de l'Assainissement et par Olivier GROSJEAN, Maire de Dracy-le-Fort et Vice-Président du Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest. Une étude du SYDRO a été réclamée par celui-ci sur la faisabilité du projet, avant toute prise de décision.

Informations du Maire

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2021 :

L'INSEE a adressé à l'intention de la commune une notification dans laquelle il est indiqué la population dracysienne en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021. La commune de Dracy-le-Fort compte donc désormais 1 447 habitants.

- Groupe de travail communal - PLUi :

Dans le cadre de la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et avec l'occasion qui est donnée aux communes-membres de procéder à des ajustements, Dracy-le-Fort a souhaité que des modifications soient apportées sur son zonage territorial après réception de plusieurs requêtes dracysiennes. Une entrevue avec le Service Planification Territoriale s'est tenue le 14 décembre dernier au cours de laquelle plusieurs pistes ont été évoquées telles que la protection des murs en pierres sèches sur l'ensemble du territoire communal, le référencement des espaces boisés classés, la protection d'habitations dites « *d'exception* » présentant des caractéristiques architecturales propres à la Côte Chalonnaise...

En parallèle à celle-ci, il a été observé, au fil de l'instruction des dossiers d'urbanisme, plusieurs incohérences, omissions ou réécritures à faire au sein de certains règlements de zone. Un groupe de travail communal a été constitué sur ce sujet. Composé d'Olivier GROSJEAN, Maire, de Georges PAUCHARD et Martial BEUGNET, Adjoint, des propositions de correction sur les principaux règlements identifiés sur Dracy-le-Fort (UP, UA, UXm, A et N) ont été rédigées. Une première restitution des travaux de ce dernier a été présentée à Dominique JUILLOT, 1^{er} Vice-Président du Grand Chalon en charge de ce sujet le 9 décembre 2020.

Il est également rappeler que qu'en matière de travaux dans une propriété (création d'un garage de 30 m², pose d'un châssis de toit, ravalement de façades...), une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). Pour tous renseignements complémentaires, le secrétariat est à la disposition des administrés **du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.**

- Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise 2021 :

L'édition 2020 du Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise ayant été annulée l'année dernière, il avait donc été envisagé de le reporter en 2021. Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire, le comité d'organisation a été amené à prendre la décision de reporter à nouveau la 4^{ème} édition du Marathon **aux dates des 26 et 27 mars 2022.**

- Groupe Scolaire :

Pour l'année scolaire 2020/2021, il avait été prévu que les élèves dracysiens partent en classe découverte à La Bourboule en avril dernier. Du fait du confinement, cette dernière a été repoussée en 2021. Ainsi, les trois classes (de la Grande Section au CM2) partiraient donc **du 31 mai au 3 juin**, sous réserve du contexte sanitaire.

- Amicales pour le Don du Sang - Dates de collectes 2021 :

- o Mercredi 3 février (Salle des Fêtes de Mellecey de 8h à 12h30, sauf avis contraire) ;
 - o Mercredi 14 avril ;
 - o Mercredi 16 juin ;
 - o Mercredi 18 août ;
 - o Mercredi 20 octobre ;
 - o Mercredi 22 décembre.
- } Salle des Fêtes de Givry
Route de Cluny
de 8h à 12h30.

Pour participer à ces dernières, il suffit de prendre rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou de téléphoner au 03.85.45.18.62 / 06.80.38.59.50). À partir du 1^{er} janvier 2021, une carte d'identité, pour chaque personne qui se présentera, **sera obligatoire**.

- **Visite de la Clinique Val Dracy - 15 janvier 2021 :**

Dans le cadre d'une réflexion engagée sur la psychiatrie et dans la continuité de la politique menée en matière de santé sur l'agglomération chalonnaise, Pierre DORIER de la Clinique Val Dracy et Olivier GROSJEAN, Maire de Dracy-le-Fort ont sollicité la visite du Président du Conseil Départemental, André ACCARY. Un temps d'échange a donc été organisé le 15 janvier dernier autour des projets envisageables sur le secteur UH de Dracy-le-Fort ainsi que sur le secteur psychiatrique en général.

Il a également été question de la situation psychiatrique actuelle, du manque de place en établissements et de moyens. Cette rencontre s'est achevée par la visite de la nouvelle unité de soins fermés qui ouvrirait au printemps 2021.

- **Remerciements de la Famille ROSSIGNOL** pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales, Rue des Hauts de Dracy suite à un fort épisode pluvieux survenu en octobre dernier.
- **Documents disponibles :**
 - ✓ Guide « *L'essentiel sur la 5G* » ;
 - ✓ Synthèse du rapport d'activités 2019 du SMET 71.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **Mardi 23 février 2021 à 19 heures dans la Salle Polyvalente**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signature pour accord des membres présents.